



Commission Départementale des Activités Sportives

Section JEUNES

Procès-Verbal n° 28

Réunion Restreinte du :	Mardi 12 Mars 2024
Présidence :	M. Albert PATALANO
Secrétaire de séance :	M. Blaise SASSO
Délégué du C.D. :	M. Jean-Paul RUIZ

FORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €).

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5. L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Traitement des feuilles de match
- Reports de rencontres

FEUILLE DE MATCH MANQUANTE

RECTIFICATIF au PV N° 26 du 20.02.2024

U14 D3 poule C du 04.02.2024

FC REVEST / JS MOURILLON

A supprimer des feuilles de match manquante en 3^{ème} parution, la feuille de match a été réceptionnée le 20.02.2024.

REPORTS DE RENCONTRES

A JOUER LE 29 FEVRIER 2024





U15 D3 poule A :

ASPTT HYERES / PIVOTTE SERINETTE du 10.02.2024 - 26891354 (intempéries)

A JOUER LE 03 MARS 2024

Concernant les matchs qui devaient se jouer le week-end du 10 et 11 février seront à jouer le 3 mars ou avant en semaine avec accord des deux clubs.

U19 D1 :

AS ST CYR / LA SEYNE FC – 27890746 (arrêté municipal)

U19 D2 :

ROQUEBRUNE / AS ESTEREL – 27892766 (F.M.I. reçue)

U16 D1 :

FREJUS ST RAPHAEL / RACING FC TOULON – 26480719 (F.M.I. reçue)

U16 D3 poule B :

ENT. CŒUR DU VAR / AS STE MAXIME – 26809000 (arrêté municipal)

U15 D3 Poule B :

AS LES VALLONS / SC NANS – 26816523 (arrêté municipal)

U15 D2 :

FREJUS ST RAPHAEL / MAR VIVO – 26492513 (arrêté municipal)

U14 D3 poule A :

AS STE MAXIME / LORGUES – 27861312 (arrêté municipal)

U16 D3 poule B

ST MAXIMIN / LORGUES du 28.01.2023 – 26809041 (match Coupe du Var U16 pour LORGUES)

A JOUER LE 10 MARS 2024

Possibilité de jouer avant et/ou en semaine en accord entre les deux clubs

U15 D3 Poule A

SIX FOURS LE BRUSC / LA LONDE du 18.11.2023 N° 26891299 (reporté suite arrêté municipal)

U15 D3 poule C

FC PUGET 1 / SC LE VAL du 03.12.2023 N° 26816502 (reporté suite arrêté municipal)

A JOUER LE 30 MARS 2024

U14 D3 Poule B :

SANARY / FC CARNOULES du 10.02.2024 – 27861384 (intempéries)

U15 D2

BANDOL / USAM TOULON du 16.12.2023 – 26492490 (reporté suite arrêté municipal)

A JOUER LE 14 AVRIL 2024

U15 D2

ST MAXIMIN / USAM TOULON du 14.04.2024 N° 26492520 (fermeture terrain)



**DATES DE PROGRAMMATION PAR CATEGORIES
POUR LES RENCONTRES DU 9 ET 10 MARS 2024
REPORTEES SUITE AUX INTEMPERIES**

U19 D1 : 31 mars 2024

U19 D2 : 31 Mars 2024

U17 D1 : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024

U17 D2 poule A et B : 31 mars 2024

U16 D1 : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024 ou 28 avril 2024

U16 D2 : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024 ou 28 avril 2024

U16 D3 : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024

U15 D1 : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024 ou 28 avril 2024

U15 D2 : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024 ou 28 avril 2024

U15 D3 poule A : 31 mars 2024 ou 14 avril 2024 ou 28 avril 2024

U15 D3 poule B : 31 mars 2024

U14 D1 : 31 mars 2024

U14 D2 : 31 mars 2024 ou 28 avril 2024

U14 D3 poule A, B et C : 31 mars 2024 ou 28 avril 2024

Les matchs du week-end du 9 et 10 mars paraîtront dans le prochain Procès-verbal.

Ces rencontres seront fixées à la première date proposée ci-dessus.

Il est possible de jouer en semaine en accord entre les deux clubs.

*Prochaine réunion
Mardi 19 Mars 2024*

Le Président : Albert PATALANO
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ